

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 02CCAS/2023 du 21 mars 2023**

**OBJET : AVIS SUR DOSSIER DE DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT– Dossier numéro 2/2023**

Le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 13 du 12 octobre 2018 décidant :

- de la gestion de l'action sociale en interne suite à la dissolution du CCAS le 31 décembre 2018 suite à la Loi NOTRe,

- de constituer un Comité consultatif chargé des affaires sociales chargé de formuler un avis consultatif sur les dossiers qui seront ensuite soumis au Conseil Municipal

- de donner délégation au Maire pour instruire les dossiers d'aide sociale après avis du Comité Consultatif chaque fois qu'il sera nécessaire de le saisir, à charge au Maire d'en rendre compte au Conseil Municipal

Vu la demande formulée le 13 mars 2023 pour solliciter le renouvellement de l'aide sociale à l'hébergement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 en faveur du dossier numéro 2/2023,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif chargé des affaires sociales réuni le 16 mars 2023,

Vu la délibération N° 2022-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune ([www.mohon.fr](http://www.mohon.fr)) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est rendu un avis favorable à la demande de renouvellement de l'aide sociale à l'hébergement en faveur du dossier numéro 2/2023 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

**Article 2** : le dossier sera transmis à la Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales de VANNES pour instruction et décision.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet du Morbihan et sera notifié au demandeur.

**Article 4** : Un extrait de la présente décision (version occultée de l'identité du demandeur) sera publié sur le site internet [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne : 21 mars 2023

Fait à Mohon le 21 mars 2023

Le Maire,  
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

